



Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté

**Séance du 28 mai 2010**

**OBJET : DEPLACEMENTS** - Rocade nord de l'agglomération grenobloise.  
Conclusions de la commission d'enquête publique.  
Position de la Métro pour les suites à donner.

Rapporteur : Michel ISSINDOU

Mesdames, Messieurs,

Le 22 mars 2010, la commission d'enquête a émis un avis défavorable à l'unanimité à ce qu'il soit conféré le caractère d'utilité publique au projet de rocade nord de l'agglomération grenobloise.

Les conclusions de la commission d'enquête figurent en annexe I à la présente délibération.

### **Rappel des origines du projet**

Après une période de débat et de concertation citoyenne importante sur la période 1996-1998, le conseil de communauté de la Métro a adopté le 5 mars 1999, une délibération cadre définissant les grandes orientations pour sa politique de déplacements pour la période 2000-2010, se basant sur ce qui deviendra dans le cadre du projet de PDU 2000-2010 (annexe II), le concept multimodal, avec rocade complète libérant le cœur de l'agglomération pour améliorer la performance des transports en commun et des modes doux, tout en permettant une reconquête des espaces urbains ainsi libérés de la pression automobile.

Ce concept fixe comme objectif un rééquilibrage modal. Celui-ci demande :

- un renforcement soutenu des transports collectifs urbains, tenant compte de la situation particulière de chacune des communes du périmètre des transports urbains ;
- la mise en place progressive d'une véritable desserte ferrée à l'échelle de la région urbaine ;
- la mise en service d'un contournement complet de l'agglomération permettant de renforcer encore le développement et l'usage des modes alternatifs ;
- le lancement d'une politique globale et volontariste de stationnement, principal outil de régulation des déplacements automobiles ;
- une exploitation plus efficace et plus équilibrée du réseau des grandes voiries en réalisant les adaptations nécessaires sur les tronçons les plus chargés ;
- la recherche d'une efficacité maximale du système de déplacements existant par une coordination accrue des différents gestionnaires ;
- un partage différent de la voirie favorisant les modes doux, vélo et marche à pied ;
- la sensibilisation de la population à l'adoption de comportements nouveaux, plus respectueux de l'environnement.

### **Le bilan des réalisations de 2000 à 2010**

Dix ans après, l'ensemble des actions, à l'exception du projet Rcade, a été engagé (annexe III). La reconquête de l'espace urbain, le développement des modes doux ont été significatifs durant cette période. Cela montre que les collectivités concernées ont pris au sérieux et mis en œuvre leurs engagements, sans que toutefois les objectifs d'accessibilité à l'agglomération aient pu être atteints.

Le conseil de communauté constate que les critiques émises par la commission d'enquête portent sur « le seul caractère routier du projet de rocade », sans jamais l'associer à la vision multimodale qui le justifie dans la délibération de 1999.

Il constate en outre que, malgré les investissements considérables réalisés par la Métro et le SMTC de 1995 à 2010, soit 1,25 milliard d'euros pour les transports en commun, le transport ferroviaire et les modes doux, l'accès à l'agglomération ne s'est pas amélioré, les bouchons persistent, non seulement aux entrées (A48, A41), mais aussi et surtout au cœur de l'agglomération (A480, RD 1090, Rcade sud).

En termes d'aménagement du territoire, la solidarité entre les différents secteurs doit se concrétiser par une meilleure répartition des charges de trafic pesant aujourd'hui majoritairement sur les communes riveraines de l'A480 et de la rocade sud.

Par ailleurs, le conseil de communauté constate que le PLH 2010/2015 qu'il vient d'adopter ne pourra se réaliser que si des espaces aujourd'hui dédiés à l'automobile sont reconquis. Il prend acte en outre de l'engagement par le SMTC du travail sur le PDU 2012/2020, lequel s'appuie nécessairement sur le Scot, le schéma de secteur, le PLH et sur les résultats de l'enquête ménages-déplacements.

Ces éléments confirment la pertinence du concept multimodal de déplacements, et par voie de conséquence, la nécessité de réaliser le contournement nord de l'agglomération grenobloise.

En conséquence,

Après avis favorable du bureau de la Métro du 21 mai 2010 et après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- de prendre acte de l'avis défavorable de la commission d'enquête publique relative au projet de rocade nord,
- de rappeler la nécessité d'améliorer l'accessibilité de l'agglomération grenobloise et de demander au Conseil général de l'Isère de conduire les études permettant de régler les difficultés d'accès et de circulation dans l'agglomération grenobloise, notamment au nord de celle-ci, en prenant en compte les observations de la commission d'enquête, et en veillant à un haut niveau d'insertion visuelle, phonique, et environnementale. Il conviendra de limiter l'impact, sur la santé des populations concernées, de la pollution générale engendrée par l'ensemble des ouvrages notamment sur les sections à proximité des populations,
- de réaffirmer la nécessité d'un aménagement de l'A480 pour un trafic apaisé et la modification de l'échangeur du Rondeau dont les financements de l'Etat sont acquis,
- de lancer, dès maintenant, un travail approfondi sur cette accessibilité, en incluant les conclusions des études réalisées par La Métro sur les secteurs portes, en veillant à mailler les polarités mais également les grands projets d'aménagement du territoire métropolitain, en matière d'économie ou de logements. Ce travail devra se concentrer sur les six prochains mois, en partenariat avec les collectivités territoriales, communes et Conseil général, et produire des propositions fortes, dont la mise en oeuvre est possible à court et moyen terme, compatibles avec les objectifs de développement durable affirmés par l'agglomération grenobloise,
- d'affirmer l'importance de la recomposition urbaine qui sera possible au coeur de l'agglomération et dans les centres extérieurs grâce au concept multimodal de déplacements, permettant de dégager les espaces publics avec une meilleure irrigation par les transports en commun (y compris le transport par câble) et des modes doux (vélo et marche à pied),
- d'être associé aux études que le Conseil général de l'Isère devra poursuivre sur le contournement nord pour proposer un nouveau projet de rocade et pour améliorer l'accès et la circulation dans l'agglomération grenobloise en articulation avec les études du PDU, conduites par le SMTC pendant la période 2010-2012 dans un dialogue permanent avec les acteurs locaux porteurs de projet en particulier les communes directement impactées.

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Marc BAÏETTO